

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2026/02/05

Date de convocation
20 janvier 2026

L'an deux mil vingt six
le **LUNDI 02 FEVRIER 2026** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
27 janvier 2026

Nombre de conseillers

Exercice : 26
Présents : 20
Votants : 21

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET
Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES -
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER -
Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -
Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT -
Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET -
Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE -
Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Hubert CHIVET - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ qui donne procuration à Monsieur Marc SERRA
Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Monsieur Jean-Claude NOEL
Madame Sandrine SERGEANT

AU

Secrétaire de séance :

Monsieur Patrick BRUGUET

Objet : Approbation du Projet Educatif Territorial (PEDT) 2026-2028

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs
aux compétences du conseil municipal ;

Vu le Code de l'Éducation, notamment l'article L.551-1 relatif aux projets éducatifs territoriaux ;

Vu la circulaire relative au Projet Éducatif Territorial et à l'organisation des temps périscolaires ;

Vu le travail de concertation mené avec les services municipaux, l'Éducation nationale, les équipes
pédagogiques, les acteurs éducatifs, les associations et les représentants des parents ;

Vu le Projet Éducatif Territorial de la Commune de Saint-Nicolas-lez-Arras pour la période 2026-
2028;

Considérant

la volonté de la commune d'assurer une continuité éducative cohérente entre les temps scolaire,
périscolaire et extrascolaire ;

la nécessité d'un cadre structurant permettant la mise en œuvre d'actions éducatives de qualité en faveur des enfants de la commune ;

l'intérêt de développer des objectifs communs autour de la réussite éducative, de l'inclusion, du bien-être, de la citoyenneté et de l'accès à la culture et au sport ;

l'importance de formaliser le partenariat entre la commune, l'Éducation nationale, les services de l'État, les structures associatives et les acteurs éducatifs locaux ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le Projet Éducatif Territorial de la Commune de Saint-Nicolas-lez-Arras pour la période 2026/2028.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le document finalisé du PEDT, ainsi que l'ensemble des conventions, avenants et actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 3 février 2026
Le Maire,
Alain CAYET.

